

Paris, le 13 SEP. 2007

14 SEP. 2007

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre correspondance et j'ai pris attentivement connaissance de vos préoccupations.

Je sais en effet qu'il peut y avoir un moment où la souffrance des personnes victimes de maladies incurables leur rend la vie intolérable. Mais je suis convaincu qu'il faut respecter la vie et donner la priorité à la lutte contre la douleur, aux soins palliatifs et à l'accompagnement. Il faut également mobiliser nos efforts pour l'aménagement des conditions de vie des grands malades.

A cet effet, le cadre juridique actuel, fixé par la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite « loi Léonetti », atteint un équilibre raisonnable. Par ailleurs, ses dispositions feront l'objet d'une évaluation ultérieure afin qu'il y ait place aussi pour un dialogue entre le malade, sa famille et le corps médical, en vue de trouver la solution la plus adaptée à chaque situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY

Monsieur Jean-Luc ROMERO
Président de l'Association pour le Droit de
Mourir dans la Dignité
50 rue de Chabrol
75010 PARIS